

24 jan 2013 -10:00

## Travail étudiant: en hausse également durant les mois d'été

Au cours du troisième trimestre 2012, on note une hausse du nombre de jours de travail étudiant de 7% par rapport à 2011. C'est ce qu'il ressort des nouveaux chiffres de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). Par conséquent, la forte augmentation observée au cours du premier semestre 2012 ne s'est pas faite au détriment de l'occupation « classique » des étudiants durant les mois d'été.

## Une hausse générale, pas de glissement

Le nombre de jours de travail étudiant avec cotisations particulières réduites a atteint 5,74 millions d'unités au cours de l'été 2012, soit 7% de plus qu'au cours du troisième trimestre 2011. Cette augmentation est substantielle, dans un contexte de conjoncture économique déclinante.

L'emploi des jeunes scolarisés s'articule autour de deux différents types d'occupation:

- d'une part, le travail durant le week-end en dehors des vacances scolaires; il s'agit ici de l'engagement de personnel « extra » lors de pics d'activité et ce principalement dans les secteurs du commerce et de l'horeca;
- d'autre part, le travail durant les périodes de vacances, utilisé comme remplacement temporaire de personnel.

Avant 2012, ces 2 types "d'occupation d'étudiants" étaient traitées différemment et notamment à cause d'une réglementation plus sévère en matière de travail étudiant en dehors des périodes estivales (nombre de jours, cotisations sociales plus élevées). Les nouvelles règles en matière de travail étudiant et d'assujettissement à la sécurité sociale, entrées en vigueur en 2012, ont aboli ces différences. De ce fait, on aurait pu s'attendre à ce qu'un glissement se produise du travail étudiant pendant l'été vers le travail étudiant durant l'année scolaire. Il semble que ce ne soit pas le cas.

## L'été reste la saison privilégiée

Les chiffres révèlent également que, malgré l'augmentation beaucoup plus importante du travail étudiant en dehors des mois d'été (36% au premier semestre), le travail étudiant pendant les mois d'été reste prépondérant : il n'y a eu que 2,07 millions de jours de travail pendant les 6 premiers mois de 2012.

## Profil des étudiants

La comparaison des données du troisième trimestre 2012 avec les données du premier semestre permet de détecter des différences dans les profils des jobistes d'été et de week-end.

## Plus de femmes travaillent les week-ends

Au troisième trimestre, la proportion de jours de travail étudiant prestés par les femmes est de 53% contre 57% au premier semestre. Cela met en évidence le fait que les jobistes de week-end sont plus souvent des femmes que les jobistes d'été.

## Les étudiants masculins aussi ont souvent un statut d'ouvrier

Fait à remarquer, tant pendant les mois d'été qu'en dehors de ceux-ci, le travail étudiant effectué par des hommes est, pour près de 60% en jours, sous statut ouvrier tandis que les jobistes de sexe féminin sont occupées, pour plus de 60%, sous statut d'employé. Ceci reflète la subdivision qui existe sur le marché global de l'emploi avec un pourcentage de 54% d'ouvriers chez les hommes et de 27% chez les femmes (proportion du volume de travail en équivalents-temps plein entre ouvriers et employés calculée pour le secteur privé pour le 2e trimestre 2012).

La proportion plus grande du travail ouvrier auprès des étudiants (tant hommes que femmes) en comparaison avec le marché global de l'emploi est surtout liée aux qualifications plus réduites des étudiants au moment de leur engagement.

Graphique: travail étudiant selon statut

## Moins de travail intérimaire en été

La répartition par secteur d'activité met en évidence les points suivants:

- en dehors des mois d'été, le recours aux agences d'intérim est relativement plus fréquent qu'en période estivale; à noter que l'activité de l'utilisateur d'un travailleur intérimaire est inconnue;
- les secteurs du commerce et des services commerciaux sont les principaux utilisateurs de travail étudiant et ce tant pendant qu'en dehors des mois d'été;
- dans les secteurs de l'industrie et de la construction ainsi que des services non-commerciaux, l'emploi étudiant est surtout utilisé durant l'été.

Graphique: travail étudiant selon secteur d'activité

## D'où viennent ces chiffres ?

La comparaison 2011-2012 repose sur des données issues des déclarations trimestrielles (DmfA) à l'ONSS et à l'ONSSAPL. Ces déclarations recensent pour chaque trimestre le nombre de journées rémunérées prestées par les jobistes, la rémunération qu'ils ont perçue et la cotisation de solidarité qui a été retenue sur cette dernière. Si un étudiant qui avait un contrat pour 2 semaines n'a travaillé que pendant les jours de la semaine, sa déclaration DMFA indiquera 10 journées rémunérées.

Le nombre de jours repris dans cet avis reprend les données provisoires de l'ONSS (déjà 97% du total). Les données complètes de l'ONSS et de l'ONSSAPL peuvent être trouvées dans la rubrique Statistiques - Publications sur le site web de l'ONSS.

Office national de sécurité sociale  
Place Victor Horta 11  
1060 Bruxelles  
Belgique  
02 509 31 11  
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils  
Contact presse  
02 509 36 24  
[press@rsz.fgov.be](mailto:press@rsz.fgov.be)